

Organisateur : FAMILLES RURALES DE JAILLANS ET DES COMMUNES AVOISINANTES



ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Se déroulant le dimanche 04 juin 2023 sur le parking de la salle des fêtes Henri Maret à Jaillans (26300)

PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Je souhaite un emplacement me permettant de garer mon véhicule derrière mon stand (nombre de places limité) OUI NON

Si oui, N° immatriculation de mon véhicule : (Dans ce cas, longueur stand minimale= 3m)

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- Ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code Pénal)

Tarif stand : 3€ le mètre ; ci-joint règlement 3€ x Mètres = € pour mon emplacement.

Fait à Le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : FAMILLES RURALES DE JAILLANS ET DES COMMUNES AVOISINANTES



ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Se déroulant le dimanche 04 juin 2023 sur le parking de la salle des fêtes Henri Maret à Jaillans (26300)

PERSONNE MORALE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la société / Association/, (Raison Sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers :

Dont le siège est situé au (adresse) :

Ayant la fonction de: dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Je souhaite un emplacement me permettant de garer mon véhicule derrière mon stand (nombre de places limité) OUI NON

Si oui, N° immatriculation de mon véhicule : (Dans ce cas, longueur stand minimale= 3m)

Je déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Tarif stand : 3€ le mètre ; ci-joint règlement 3€ x Mètres = € pour mon emplacement.

Fait à Le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation